



Pour des plages totalement non fumeurs, quelles sont les actions à entreprendre ?

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 28 juillet 2011

Il y a qq années, j'étais intervenu auprès de vous pour savoir ce qu'on pouvait faire contre les fumeurs qui fumaient et laissaient leurs mégôts enfouis dans le sable sur les plages. Vous m'avez rétorqué qu'on ne pouvait malheureusement pas intervenir.

La preuve qui si, la mairie de La Ciotat a mis une interdiction sur une de ses plages. Il faudrait que ce soit étendu à toutes les plages, que des espaces soient créés pour que les gens se déplacent de leur serviette et aillent fumer à plus de 5 mètres de la plage pour vraiment en finir de la gêne provoquée par la fumée des autres et des mégôts dans le sable.

Il faudrait que tous les gens qui sont gênés par la fumée des autres écrivent aux élus de la mairie où ils passent leurs vacances et on verrait rapidement les interdictions fleurir comme des champignons. Que proposez-vous ?

Merci pour votre réponse.

Réponse :

L'idée de faire prendre conscience du problème que soulève la présence de mégots sur les plages aux élus et aux maires est tout à fait justifiée.

On peut imaginer que cette interdiction de fumer sur la plage avec pour effet immédiat une amende de 38 EUR puisse être suivie par d'autres communes que celle de la Ciotat et devienne à court terme un cas d'école.

La population du Var semble bien accueillir cette nouvelle façon d'appréhender l'interdiction de fumer.

DNF reste vigilante sur cette action et ne peut qu'encourager les non-fumeurs soit à écrire à leurs élus lorsqu'ils habitent près d'un littoral, soit à adresser des courriers de retours positifs à l'attention du Maire de la Ciotat (Monsieur N. Collura).

Il en va de même pour la protection contre le tabagisme des lieux où l'on est amené à stationner longtemps, que ce soit debout comme dans les files d'attente ou assis comme dans les stades ou les terrasses de cafés ou couché comme cela est le cas pour les plages.